

REFONDATION : le rapport qui tue

Dans son **second rapport** annuel remis début février, le comité de suivi de la loi de Refondation du **8 juillet 2013** en fait un constat **accablant**, très loin du « consensus » que certains feignent d'y trouver afin de **la justifier**.

Malgré une tonalité plus **positive** cette année (élections obligent ?), le comité de suivi, pourtant présidé par un député socialiste, lui reconnaît **un défaut** majeur : la **nécessité du temps** pour faire vivre un tel dispositif n'a pas été respectée : temps plus long de **l'appropriation**, temps de **concertation**, de **réflexion** et de **recul**, de **l'analyse** des besoins et de **l'évaluation**.

Le comité dénonce aussi les conditions de mise en œuvre de **la réforme du collège** : le choix d'une mise en application « **en bloc** », de nouveaux **programmes**, de nouveaux **cycles** (dont le 3^{ème} incluant la 6^{ème}), un nouveau **socle**, de nouveaux dispositifs **d'aide personnalisée** (AP), d'enseignements **interdisciplinaires** (EPI), un nouveau système d'**évaluation**, un nouveau **diplôme national du brevet** (DNB), tous dispositifs qu'il a fallu conduire dans une durée extrêmement **contrainte** qui ont placé la communauté éducative dans une **course contre le temps** et à une dégradation des **conditions de travail** des personnels.

Il souligne encore que c'est tout l'esprit de la réforme qui a été **dévoiyé** par **l'impréparation** et le **mauvais pilotage** de la réforme par **l'institution** elle-même.

Au collège, elle est, selon le comité, appliquée « *sur le papier* ». La coordination du **cycle 3** à cheval sur **l'école et le collège** laisse à désirer et la nature **pédagogique** du conseil école-collège n'est pas encore perçue.

En langage moins diplomatique, cela signifie que cette réforme a été mise en place dans **la précipitation**, que les **cultures professionnelles** des premier et second degrés sont difficiles à concilier et surtout que les enseignants ne se sont pas appropriés ces dispositifs parce qu'ils n'en étaient **pas demandeurs** et qu'ils n'en voient **pas l'utilité**.

Les **EPI** et **l'AP** offrent un bilan très **contrasté**. Les premiers fonctionnent beaucoup sur de l'existant et le comité constate que l'approche **non disciplinaire** rebute de nombreux enseignants du second degré. Lorsqu'ils les font (de façon **très inégale** sur le territoire), les disciplines **scientifiques** s'engagent davantage dans le dispositif.

Quant à **l'AP**, il est très souvent utilisé pour effectuer des **dédouplements** consacrés à la **discipline**, ou bien il est perçu comme l'accompagnement des élèves **les plus faibles** alors qu'il devrait être l'occasion de travailler pour des élèves qui ont **des besoins différents**.

Parmi les recommandations du comité de suivi, il en est une qui tient à **la formation** des enseignants : celle-ci serait « *au milieu du gué* » car elle ne serait pas suffisamment professionnalisante.

Enfin, le comité estime que la préoccupation majeure des enseignants reste **l'évaluation** liée aux **nouveaux programmes** de cycles, surtout dans le second degré. Les enseignants se sentent déstabilisés parce que **livrés à eux-mêmes** pour faire le lien entre l'évaluation par compétences et la note chiffrée.

En conclusion d'une si forte critique de la refondation, on s'attendrait à ce que le comité indique que l'on a fait **fausse route**, qu'il faut aller dans **une autre direction** et l'amender fortement voire **la remettre en question** entièrement. Le paradoxe est qu'il n'en fait rien et qu'il estime, au contraire, qu'il faut **en renforcer certains aspects et la conforter**.

Pourtant, **le SNCL-FAEN** rejoint le comité sur les constats mais en tire de toutes autres conclusions :

- nous voulons **une autre** politique éducative / ils *veulent conserver la même*,
- nous voulons des **investissements massifs** et sur la durée pour l'éducation / ils *veulent des économies budgétaires*,
- nous voulons une politique qui **améliore les connaissances** des élèves / ils *veulent une politique du chiffre qui donne l'illusion d'un savoir*,
- nous voulons **améliorer** les conditions d'exercice des enseignants / *toutes les mesures qu'ils mettent en place ne contribuent qu'à les dégrader*,
- nous voulons travailler à améliorer le système éducatif / ils *ne font que des politiques à courte vue destinées à favoriser leur réélection*.

Si comme **le SNCL-FAEN**, vous souhaitez **défendre** le système éducatif, apportez-nous votre soutien en faisant remonter **vos retours d'expérience** sur la refondation **dans votre établissement** à l'adresse sncl@wanadoo.fr



Privé – public : chacun chez soi ?

Dans un récent commentaire, l'un des partisans du candidat de la droite à l'élection présidentielle, a défendu le point de vue selon lequel il faudrait **augmenter le soutien** de l'État à l'enseignement **privé**, sous contrat et hors contrat, au nom du souci de **répondre à la demande** des familles.

Il est incontestable que **la liberté** laissée aux parents de choisir un établissement privé pour scolariser leurs enfants est inscrite dans notre **Constitution**. Ce droit est respecté dans la République puisque l'on enregistre régulièrement **des poussées** vers l'enseignement privé, comme c'est le cas actuellement.

Mais il n'est pas moins incontestable que, mathématiquement, tous **les crédits** octroyés à l'enseignement privé sont **autant de moins** donnés à l'enseignement public qui scolarise pourtant **la très grande majorité des élèves**.

A partir du moment où des familles font **un choix différent** de celui qui est offert à tous **gratuitement**, et auquel **elles pourraient avoir accès**, il ne paraît pas illogique de leur demander **d'assumer complètement** ces choix y compris **financièrement**.

De plus, si nous acceptons l'idée que le rôle de l'École est de **transmettre des connaissances**, il est tout aussi évident qu'elle doit former **des citoyens**. Et c'est en cela qu'elle transmet aussi **des valeurs**. Or, celles-ci ne sont **pas**

les mêmes dans une école Montessori, dans une école «*espérance banlieue*» ou dans une école confessionnelle.

C'est très souvent au nom de ces «*valeurs*» que certaines familles font le choix du privé ce qui aboutit à **une surreprésentation des familles favorisées** (11% de boursiers dans le privé, 28% dans le public) et à une **moindre mixité sociale**. Si écart de performances il peut y avoir entre l'enseignement public et privé, il tient à plusieurs facteurs qui sont bien souvent **négligés**, notamment :

- Ils n'accueillent pas **les mêmes élèves**. L'école publique, gratuite, accueille **tous les profils d'élèves**, y compris en échec scolaire ou perturbateurs. Le privé, payant, **fait le tri** et choisit ses élèves, dossier scolaire et entretien individuel à l'appui.
- Le privé mobilise davantage **les parents** : rencontres obligatoires avec les enseignants, convocation au moindre incident... Le **sacrifice** financier que représentent pour certaines familles les frais de scolarité les rend **plus réceptifs** aux règles du privé. Quand dans un établissement public, **la moitié** des parents est aux abonnés absents, il est plus difficile de **mobiliser** les élèves.
- Les établissements privés bénéficient de plus **d'autonomie** et n'hésitent donc pas à prendre plus d'initiatives au risque d'entrer **en concurrence** les uns avec les autres.

Dernier mot aux parents : fin de partie ?

L'expérimentation dans **une certaine** d'établissements depuis **2013** avait déjà fait l'objet d'un rapport d'étape **critique** de la part de l'Inspection Générale. Celle-ci concluait (provisoirement à l'époque) que cette expérience n'avait **pas bouleversé** l'orientation des élèves de troisième.

Dans une seconde étude rendue publique début janvier, le **diagnostic** est **confirmé** et les **critiques réaffirmées** avec conviction. Le rapport note bien une **légère diminution** de l'orientation vers la voie professionnelle mais indique que ce phénomène semble **suivre les tendances nationales**.

L'Inspection Générale ne préconise **pas l'abandon** de l'expérimentation mais elle n'en demande **pas** non plus **sa généralisation** et, avec prudence, s'en remet à **un nouveau bilan** dans un an...

Ce sont pourtant de vraies **difficultés** qui sont mises en lumière lorsqu'elle pointe le **défaut d'accompagnement des parents** dans la plupart des collèges expérimentateurs ainsi que le peu de changements dans **les pratiques** des collèges en termes **d'orientation**.

Le SNCL-FAEN avait, dès le premier bilan, dénoncé **cette mesure** parce qu'il la trouvait **démagogique** et **malhonnête**. Nous restons sur cette position et allons plus loin.

Cette mesure, en **transférant** sur les parents ce qui est l'une **des prérogatives** du corps enseignant (à savoir **l'évaluation et l'orientation** des élèves, inscrites dans leurs missions) dessert **les deux parties**.

Les parents, parce qu'elle leur donne **l'illusion** d'un pouvoir qu'ils n'ont pas, faute de posséder **les clés** pour le faire. **Les enseignants**, parce qu'elle **les dessaisit** de ce qui fait **l'essence même de leur métier**.

Ce qui ne signifie pas que le **statu quo** doive être entretenu. Les enseignants sont conscients que la tenue des **conseils de classe** peut être améliorée, qu'un travail plus approfondi sur l'orientation est nécessaire mais ils sont aussi persuadés que ce travail de réflexion et d'évolution ressort de **leur responsabilité** en tant que **professionnels** de l'éducation.

Le **métier d'enseignant** n'est plus aujourd'hui suffisamment considéré dans la société. Ceci explique en grande partie la crise actuelle du **recrutement**. Le SNCL-FAEN milite pour que la **valeur professionnelle** des enseignants soit reconnue et valorisée. **De telles mesures en dégradent l'image**. C'est pourquoi nous demandons que cette expérimentation soit tout simplement **abandonnée** sans délai.